

VOTRE RÉGION

AVIGNON Extrait de prison il reconnaît trois cambriolages

■ Hier, un Avignonnais de 19 ans a été reconduit à la prison du Pontet par les services de police. Une prison dont il avait été extrait, un peu plus tôt pour s'expliquer sur son implication présumée dans un cambriolage sur Avignon en septembre. Une de ses empreintes

avait été découverte sur les lieux du cambriolage. Lors de son audition par les enquêteurs de la brigade de répression des atteintes aux biens, il a reconnu trois cambriolages et cinq tentatives entre mai et septembre. Il sera jugé le 6 mai à Avignon.

AUTOROUTE A7 Retrouvé mort dans sa voiture

■ C'est hier après-midi aux alentours de 13 h 30, qu'un patrouilleur des ASF, au cours d'une visite hors autoroute, sur l'aire de covoiturage du péage autoroutier de Chanas, a fait cette macabre découverte. Le corps d'un homme mort reposait, à l'avant d'un

véhicule immatriculé dans le Rhône. L'automobiliste âgé de 56 ans reposait à côté d'un chien. Prévenus, les gendarmes du peloton autoroutier de Chanas se sont rendus très vite sur place pour constater les faits. Une enquête a été immédiatement ouverte.

ROUTES Moins de tués

■ Par rapport à janvier 2010, pour le premier mois de l'année, l'accidentalité est à la baisse. Le nombre de tués est passé de 3 à 2 alors qu'en France, il augmente de 21,2%. Le nombre d'accidents chute de 21,2%. Il y en a eu 26 d'enregistrés. Et les blessés passent de 51 en janvier 2010 à 37.

FAITS DIVERS Mineur, il était au volant À 17 ans, un accident et un cambriolage

MORMOIRON

Des gendarmes de la brigade de Mormoiron qui effectuaient leur "footing" lundi matin, dans la forêt, au lieu-dit "Les Peyrollets", sont tombés par hasard sur un accident qui venait de s'y produire.

Deux mineurs qui s'amusaient, de toute évidence, à bord d'une vieille Peugeot 405, à pratiquer du "hors-piste", en dehors de la route, avaient percute une sorte de buse en ciment.

La voiture avait été aperçue sur un cambriolage

La voiture, qui appartenait, dirent-ils, à un copain à eux, et qui avait certes déjà beaucoup vécu, était morte.

Mais les deux jeunes gens, eux, étaient indemnes.

Le conducteur, qui n'a que 17 ans, était donc, forcément "non-titulaire du permis de conduire", ce qui lui a valu d'être conduit à la brigade avec son passager, âgé lui de 16 ans.

Ce dernier a pu rentrer chez lui. Le conducteur, en revanche, est resté en garde à vue. Car les gendarmes, entre-temps, avaient fait le rapprochement entre cette voiture et un véhicule aperçu récemment sur les lieux d'un cambriolage.

Auquel le jeune conducteur, de fait, a avoué avoir participé.

Laissé libre à l'issue de sa garde à vue il devra s'en expliquer le 4 mai prochain devant le juge des enfants.

M.R.E.

VIOLENCE Roué de coups en plein match Le footballeur toujours hospitalisé

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

Charles Auvigne, 19 ans, footballeur licencié à Villeneuve-lez-Avignon était toujours hospitalisé à Cavailon hier soir. Mais il est possible qu'il puisse regagner sa famille aujourd'hui. Il avait été placé en observation ce dimanche après avoir été roué de coups en plein match par un joueur de Cabrières-d'Avignon.

Deux violents coups-de-poing et un coup de pied à la tête

« Il parle et marche normalement. Il a juste une petite perte de mémoire entre le moment où il a été frappé et quand il se trouvait dans le camion des pompiers », rassure Laurent Villet, président du club Villeneuvois.

L'altercation s'était produite au cours de cette rencontre comptant pour le championnat de promotion de deuxième division. Soit l'avant dernière division du niveau départemental.

Le jeune footballeur Gardois avait tenté de s'imposer physiquement dans le jeu, mais sans commettre un "attentat", comme il est de coutume de dire dans le jargon footballistique, contre l'un de ses adversaires. Un homme de plus de 10 ans son aîné.

Celui-ci a porté deux violents coups-de-poing au jeune joueur qui est tombé groggy à genou avant de recevoir un coup de pied à la tête.

L'auteur des coups a eu sa licence déchirée par ses dirigeants à l'issue de la rencontre.

R.D.

FAITS DIVERS EXPRESS

PERTUIS

Feu à l'étage, un restaurant est évacué

■ Un violent incendie s'est déclaré, lundi aux environs de 22 h 14, rue Léonard-de-Vinci. Une chambre de 12 mètres carrés a été détruite et une surface quatre fois plus grande a été endommagée par les fumées. Au rez-de-chaussée, le restaurant le "New Saigon" a dû être évacué le temps de l'intervention des pompiers de Pertuis et Cadenet. Personne n'a été blessé.

CAVAILLON

Il vole des chèques et s'achète à manger

■ Un jeune majeur de Cavailon a été laissé libre hier soir à l'issue de sa garde à vue. Il lui est reproché d'avoir volé un chéquier et de l'argent dans un véhicule en juin dernier devant la gare. Il a été identifié par des employées de grandes surfaces qui ont remarqué que l'homme payait de petites sommes par chèques pour acheter de la nourriture mais sans présenter ses papiers et ce, depuis début janvier. Lui a nié les faits de vol et de falsification de chèques face aux enquêteurs. Il sera convoqué devant le tribunal correctionnel en juillet prochain.

JUSTICE Près de 270 000€ de dommages et intérêts réclamés pour des nuisances sonores

La terrasse du bar source d'un conflit entre voisins



Corinne Aubert, propriétaire du "Petit jardin" défendue par M^e Guy Guenoun a reçu le soutien d'une grande partie du village qui ne veut pas de la mise à mort du café. Le DL / R.D.

VIENS

La lutte acharnée qui oppose depuis près de deux ans la propriétaire du bar et restaurant "Au petit jardin" à l'un de ses riverains a franchi une nouvelle étape hier.

Au tribunal de grande instance d'Avignon, en audience civile, Corinne Aubert, dont M^e Guy Guenoun est chargé de porter la parole, a eu à se défendre des nuisances sonores que lui reproche Christian Brunot.

Celles-ci seraient provoquées par les clients qui utilisent sa terrasse entre juin

et septembre.

Représenté par le bâtonnier Patrick Gontard, le voisin a réclamé 125000€ de dommages et intérêts, une indemnisation sur la dépréciation du bien immobilier familial à hauteur de 30% (l'habitation a été estimée à 483000€) et que la terrasse ne soit plus utilisée après 22 heures.

Soit trois heures de moins que le permet la législation au cours de la belle saison.

« Les nuisances sonores sont très importantes avec une exploitation nocturne intensive. Le rapport d'expertise réalisé en août 2009 a révélé qu'il y a un bruit de

fond permanent », argumente le bâtonnier Patrick Gontard. Et d'insister : « ce sont des pollueurs. La seule façon de les faire cesser, c'est que l'addition soit lourde. »

Le conflit de voisinage a depuis scindé en deux le petit village provençal habituellement si paisible.

Une condamnation à mort pour le "Petit jardin"

Campagne d'affichage, comité de soutien à la patronne du bar restaurant qui a réuni près de 1300 signatu-



6443761



Christian Brunot défendu par le bâtonnier Patrick Gontard reproche au café des "nuisances sonores très importantes avec une exploitation nocturne intensive". Le DL / R.D.

res... Mais une campagne qui serait allée jusqu'à des menaces à l'encontre de son client si l'on s'en tient aux déclarations du bâtonnier :

« on a atteint le summum de l'imbécillité. Ils font vivre la terreur dans le village ».

Propriétaire de l'établissement depuis 2002, Corinne Aubert est restée prostrée à l'écoute de la plaidoirie de M^e Gontard. Les larmes aux yeux lorsqu'elle a entendu les dommages et intérêts réclamés. Ce que s'est empressé de contester son avocat.

« C'est une condamnation humaine... Une condamna-

tion à mort du "Petit jardin". Il est le seul à se plaindre alors qu'il vit au Pays de Galles en dehors de ces quatre mois », insiste M^e Guy Guenoun.

L'avocat s'est ensuite élevé contre une expertise qui, selon ses dires, ne s'est pas faite dans le respect du contradictoire.

Car, réalisée sans sa présence. Et de lancer : « enlever les terrasses serait établir un couvre-feu. Je lui conseille d'aller vivre près d'un cimetière. »

Le jugement a été mis en délibéré au 12 avril prochain.

Riad DOUA

JUSTICE Magistrats et fonctionnaires du TGI en assemblée générale

D'autres formes d'action

CARPENTRAS/AVIGNON

Au tribunal de grande instance d'Avignon, les suites à donner au mouvement de protestation des magistrats et fonctionnaires de la justice doivent se décider aujourd'hui à 11 heures au cours d'une assemblée générale. Hier encore, les audiences jugées comme non urgente ont été renvoyées.

Carpentras "vigilant"

À Carpentras, magistrats et fonctionnaires du TGI se sont réunis hier après-midi en assemblée générale. Ils ont décidé de suspendre, dès aujourd'hui, les renvois d'audience, mais de rester très vigilants sur les annonces du garde des Sceaux, sur la suite éventuelle des inspections, et sur la concertation annoncée.

Ils ont décidé de pratiquer, dès aujourd'hui, d'autres formes d'action, en "respectant les règles,



Les magistrats s'étaient retrouvés jeudi dernier devant le tribunal d'Avignon. Le DL / Manuel PASCUAL

par exemple, relatives à la présence de greffiers lors des audiences, ou relatives aux limites à respecter quant à la durée des audiences.

« Nous avons décidé de travailler dans la qualité et la profondeur, ajoute Véronique Léger, déléguée régionale de l'USM. Nous avons décidé de sortir de cette logique d'évacuation des dossiers. Nous allons dresser aussi

un bilan de nos difficultés. Après la journée nationale prévue fin mars, nous tiendrons une nouvelle assemblée générale en avril. Et nous sommes bien décidés à faire remonter les difficultés que nous rencontrons car nous avons compris que si nous ne le faisons pas, nous risquons d'être rendus responsables des dysfonctionnements dus à ces difficultés... »

M.R.E.

PRUD'HOMMES Hier aux locaux de la CGT

L'État assigné



De droite à gauche : Martine Vernet et Stéphanie Gros, section activités diverses ; Fred Laurent, secrétaire UD Vaucluse ; David Tesio, section commerce, Jacques Poulin, section industrie. Le DL

AVIGNON

Hier, la CGT, a souhaité tirer la sonnette d'alarme sur le manque de moyens des instances prud'homales. Et d'annoncer que « ce 15 février, 71 justiciables accompagnés d'avocats assigneront l'État afin de le faire condamner pour ces délais déraisonnables causés par les dysfonctionnements des conseils des prud'hommes et non par des demandes de renvoi des parties. » Le manque de personnel et la réforme de la

carte judiciaire qui entraîne des délais excessifs : entre 6 mois et un an entre le bureau de jugement et l'audience de départager, et de 2 à 4 ans entre la saisie du conseil et la réception de la notification du jugement. Selon la CGT, il manque à Avignon un greffier en chef adjoint, deux greffiers et un agent administratif. A également été mis en avant l'indemnisation limitée des conseillers, Autant d'éléments qui selon la CGT contribuent à décourager les salariés. □